

# BCAuto Enchères

## CONDITIONS GENERALES DE SERVICE DECLARATION D'ACHAT Professionnels de l'automobile

### PREAMBULE

BCAuto Enchères, SA au capital de 1.000.000€, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 442 633 111, dont le siège social est si

tué 5 rue Charles de Gaulle à Alfortville (94140) est une société spécialisée dans l'organisation, la réalisation et l'animation de Ventes volontaires de véhicules aux enchères publiques, conformément aux dispositions des articles L. 321-4 et suivants du Code de Commerce. Les Ventes organisées par BCAuto Enchères sont réservées aux Professionnels de l'Automobile.

Accessoirement à son activité principale de Vente aux Enchères Publiques, BCAuto Enchères peut être chargé par un Professionnel de l'Automobile d'effectuer, en son nom et pour son compte, la Déclaration d'Achat des Véhicules pour lesquels il a été déclaré Adjudicataire dans le cadre des Ventes aux Enchères Publiques organisées par BCAuto Enchères.

BCAuto Enchères est titulaire d'une Convention d'habilitation individuelle lui permettant d'accéder au Service d'Immatriculation des Véhicules (SIV). Cette prestation est régie par les présentes Conditions Générales de Service Déclaration d'achat

CECI AYANT ETE EXPOSE, LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES SONT LES SUIVANTES :

### 1) Définitions

**Adjudicataire** signifie l'Enchérisseur le mieux disant, sous réserve d'avoir atteint le Prix de Réserve, constaté par le commissaire-priseur de la Vente aux Enchères Publiques.

**Conditions Générales de Service Déclaration d'achat** signifie les présentes conditions générales régissant le mandat confié par le Professionnel de l'Automobile à BCAuto Enchères pour effectuer, en son nom et pour son compte, la Déclaration d'Achat de chaque Véhicule pour lequel le Professionnel de l'Automobile a été déclaré Adjudicataire, dans le cadre d'une Vente aux Enchères Publiques.

**Déclaration d'Achat** signifie la déclaration telle que visée à l'article R 322-4 du Code de la route, par laquelle l'Adjudicataire informe le Ministre de l'intérieur, soit auprès de la Préfecture territorialement compétente, soit par voie électronique, de l'achat d'un Véhicule.

**Enchérisseur** signifie tout Professionnel de l'Automobile ayant fait l'objet d'une Inscription et participant grâce à un code personnel et confidentiel à une Vente aux Enchères Publiques.

**Inscription** signifie le fait pour un Professionnel de l'Automobile de s'inscrire auprès de BCAuto Enchères aux fins de participer aux Ventes aux Enchères Publiques.

**Prix de Réserve** signifie le prix minimal arrêté par le Propriétaire Vendeur au-dessous duquel le bien ne peut pas être vendu.

**Professionnel de l'Automobile** signifie les professionnels exerçant, notamment, une activité habituelle de commerce, de réparation, d'import-export d'automobiles, y compris les professionnels de l'Automobile exerçant une activité de casseur, démolisseur et broyeur qui, au sens des articles R.543-162,-164 et 165 du Code de l'environnement, du décret du 4 février 2011 et de l'arrêté du 2 mai 2012, sont seuls titulaires de l'agrément préfectoral VHU valable un an.

**Véhicule** recouvre tout véhicule, dont les Véhicules d'Occasion, les Véhicules Electriques, les Véhicules Accidentés, les Véhicules

en Panne, les Véhicules « Mise à Prix 50 € » et les Véhicules Hors d'Usage.

**Véhicule d'Occasion** signifie tout véhicule automobile qui n'est pas dans un état neuf au sens de l'article 298 sexies du Code Général des Impôts.

**Véhicule Accidenté** signifie tout véhicule automobile accidenté roulant ou non-roulant.

**Véhicule en Panne** signifie tout véhicule automobile non-roulant, autre que les Véhicules Accidentés.

**Véhicule Hors d'Usage (VHU)** signifie tout véhicule automobile destiné à la démolition.

**Véhicule 'Mise à prix 50€'** signifie tout véhicule automobile dont la mise à prix est fixée à 50 € dans le cadre des ventes organisées par BCAuto Enchères.

**Vente aux Enchères Publiques** signifie les ventes volontaires aux enchères publiques visées aux Articles L. 321-1 et suivants du Code de commerce organisées par BCAuto Enchères en salle ou par voie électronique sur le site Internet [www.bca.com](http://www.bca.com).

### 2) Objet des Conditions Générales de Service D.A.

Les présentes Conditions Générales de Service Déclaration d'achat., constituent un contrat de mandat et ont pour objet de définir les conditions, en application desquels le Professionnel de l'Automobile donne pouvoir à BCAuto Enchères pour effectuer, en son nom et pour son compte, la Déclaration d'Achat de chaque Véhicule dont il a été déclaré Adjudicataire dans le cadre d'une Vente aux Enchères Publiques.

Les présentes Conditions Générales de Service Déclaration d'achat annulent, remplacent et prévalent sur toute autre condition ou document, notamment ceux émanant du Professionnel de l'Automobile ou de BCAuto Enchères, qui se rapporterait au même objet.

### 3) Etendue du mandat donné à BCAuto Enchères

Sans préjudice des conditions prévues aux présentes Conditions Générales de Service Déclaration d'achat, le mandat évoqué ci-dessus a pour seul objet la réalisation de la Déclaration d'Achat de chaque Véhicule dont le Professionnel de l'Automobile a été déclaré Adjudicataire dans le cadre d'une Vente aux Enchères Publiques, à l'exclusion de toute autre déclaration, demande d'autorisation, d'immatriculation ou plus généralement toute démarche qu'il appartiendrait au Professionnel de l'Automobile de réaliser pour se conformer à la réglementation applicable, notamment dans le cadre de la revente dudit Véhicule.

BCAuto Enchères est seulement tenu d'une obligation de moyens tenant à renseigner, par voie électronique, les données du Véhicule auprès du SIV, aux seules fins d'effectuer la Déclaration d'Achat de chaque Véhicule pour lequel il a été déclaré Adjudicataire dans le cadre d'une Vente aux Enchères Publiques.

Il est rappelé que la Déclaration d'Achat permet au Professionnel de l'Automobile d'être exonéré d'avoir à établir un certificat d'immatriculation à son nom pour le Véhicule pour lequel il a été déclaré Adjudicataire.

En revanche, le Professionnel de l'Automobile reconnaît que, dès réalisation de la Déclaration d'Achat, il lui est interdit de circuler avec le Véhicule, sauf à disposer d'un Certificat W Garage, tel que prévu par l'article R. 322-3 du Code de la route.

Le Professionnel de l'Automobile reconnaît qu'il est de sa seule et unique responsabilité de détenir ou de faire les démarches nécessaires ou requises pour obtenir le Certificat W Garage, pour détenir toute autorisation ou, plus généralement tout document ou réaliser toute démarche requise par la réglementation en la matière, de telle sorte que la responsabilité de BCAuto Enchères ne puisse être recherchée pour quelle que cause que ce soit.

#### **4) Conditions de réalisation de la Déclaration d'Achat, au nom et pour le compte du Professionnel de l'Automobile :**

##### 4.1 – Principes généraux :

La possibilité de donner mandat à BCAuto Enchères de procéder à la Déclaration d'Achat de chaque Véhicule pour lequel le Professionnel de l'Automobile a été déclaré Adjudicataire dans le cadre d'une Vente aux Enchères Publiques suppose que ce dernier dispose d'un compte client ouvert auprès de BCAuto Enchères lui permettant d'accéder aux Ventes aux Enchères Publiques et que ce compte soit actif, c'est-à-dire qu'il n'est pas été suspendu ou clôturé pour quelle que cause que ce soit, en application des dispositions des conditions générales applicables à ce compte.

En cas de suspension ou de clôture du compte client du Professionnel de l'Automobile, pour quelle que cause que ce soit, le mandat donné en application des présentes Conditions Générales de Services Déclaration d'achat est automatiquement résilié, BCAuto Enchères étant alors déchargé de toute obligation et libre de tout engagement envers le Professionnel de l'Automobile.

Dans cette hypothèse, le Professionnel de l'Automobile est, dès la suspension ou la clôture de son compte client, tenu de procéder lui-même, sous sa seule et unique responsabilité, à la Déclaration d'Achat de chaque Véhicule pour lequel il a été déclaré Adjudicataire, dans les formes et délais requis par les articles R. 322-1 et suivants du Code de la route, sans que la

responsabilité de BCAuto Enchères ne puisse être recherchée pour quelle que cause que ce soit.

##### 4.2 – Acceptation des présentes Conditions Générales de Service Déclaration d'achat :

Le Professionnel de l'Automobile qui entend confier à BCAuto Enchères la mission de procéder à la Déclaration d'Achat des Véhicules pour lesquels il a été déclaré Adjudicataire doit accepter, préalablement et sans réserve, les présentes Conditions Générales de Service Déclaration d'achat.

La signature des présentes Conditions Générales de Service Déclaration d'achat emporte mandat au profit de BCAuto Enchères d'effectuer la Déclaration d'Achat pour chaque Véhicule pour lequel le Professionnel de l'Automobile a été déclaré Adjudicataire, postérieurement à la signature des présentes.

A défaut d'acceptation des présentes Conditions Générales de Service Déclaration d'achat, le Professionnel de l'Automobile est tenu de procéder lui-même, sous sa seule et unique responsabilité, à la Déclaration d'Achat de chaque Véhicule pour lequel il a été déclaré Adjudicataire, dans les formes et délais requis par les articles R. 322-1 et suivants du Code de la route, sans que la responsabilité de BCAuto Enchères ne puisse être recherchée pour quelle que cause que ce soit.

##### 4.3- Réalisation conditionnelle de la Déclaration d'Achat :

La Déclaration d'Achat sera effectuée par BCAuto Enchères, au nom et pour le compte du Professionnel de l'Automobile, sous la stricte condition que le prix, les frais et toutes sommes accessoires relatifs à la Vente aux Enchères Publiques du Véhicule lors de laquelle le Professionnel de l'Automobile a été déclaré Adjudicataire, aient été entièrement payés dans les délais prévus par les conditions générales applicables aux Ventes aux Enchères Publiques organisées par BCAuto Enchères.

A défaut de complet paiement dans les délais prévus par les conditions générales applicables aux Ventes aux Enchères Publiques réalisées par BCAuto Enchères, BCAuto Enchères sera déchargée de toute obligation envers le Professionnel de l'Automobile, sans aucune autre formalité que la survenance du délai évoqué ci-dessus.

Dans cette hypothèse, le Professionnel de l'Automobile est tenu de procéder lui-même, sous sa seule et unique responsabilité, à la Déclaration d'Achat de chaque Véhicule pour lequel il a été déclaré Adjudicataire, dans les formes et délais requis par les articles R. 322-1 et suivants du Code de la route, sans que la responsabilité de BCAuto Enchères ne puisse être recherchée pour quelle que cause que ce soit.

##### 4.4- Modalité de la Déclaration d'Achat :

BCAuto Enchères procèdera à la Déclaration d'Achat, au nom et pour le compte du Professionnel de l'Automobile, sur la base des seules informations en sa possession et qui lui auront été communiquées par le propriétaire antérieur du Véhicule et par le Professionnel de l'Automobile.

En cas d'absence d'une quelconque information requise pour procéder à la Déclaration d'Achat, BCAuto Enchères en informera, par tout moyen, le Professionnel de l'Automobile qui s'engage à répondre immédiatement.

A défaut de réponse par retour, BCAuto Enchères sera libéré de toute obligation et le Professionnel de l'Automobile sera tenu de

procéder lui-même, sous sa seule et unique responsabilité, à la Déclaration d'Achat de chaque Véhicule pour lequel il a été déclaré Adjudicataire, dans les formes et délais requis par les articles R. 322-1 et suivants du Code de la route, sans que la responsabilité de BCAuto Enchères ne puisse être recherchée pour quelle que cause que ce soit.

Il est de la seule responsabilité du Professionnel de l'Automobile d'informer BCAuto Enchères, dans les plus brefs délais, de tout changement d'information le concernant et pouvant influencer la réalisation d'une Déclaration d'Achat.

En aucun cas, la responsabilité de BCAuto Enchères ne pourra être engagée en raison du caractère erroné d'une information qui lui aurait été communiquée.

#### 4.5- Remise d'une copie du récépissé :

Après accomplissement de la Déclaration d'Achat, BCAuto Enchères transmettra, dans des délais raisonnables, au Professionnel de l'Automobile, le récépissé de Déclaration d'Achat par voie électronique ou, à défaut, par télécopie ou, à défaut, par voie postale par courrier simple.

### **5) Interruption et suspension temporaire ou définitive de service à l'initiative de BCAuto Enchères**

BCAuto Enchères se réserve le droit d'interrompre ou de suspendre temporairement ou définitivement le service de Déclaration d'Achat.

BCAuto Enchères en informera le Professionnel de l'Automobile, par tout moyen.

Dès envoi de l'information relative à l'interruption ou la suspension temporaire ou définitive du service de Déclaration d'Achat, le Professionnel de l'Automobile sera tenu de procéder lui-même, sous sa seule et unique responsabilité, à la Déclaration d'Achat de chaque Véhicule pour lequel il a été déclaré Adjudicataire, dans les formes et délais requis par les articles R. 322-1 et suivants du Code de la route, sans que la responsabilité de BCAuto Enchères ne puisse être recherchée pour quelle que cause que ce soit.

En cas de suspension définitive à l'initiative de BCAuto Enchères, le mandat donné par le Professionnel de l'Automobile à BCAuto Enchères, en application des présentes Conditions Générales de Service Déclaration d'achat, sera résilié à effet immédiat, sans aucun droit à indemnité.

Le Professionnel de l'Automobile devra souffrir de toute interruption ou suspension temporaire ou définitive du service de Déclaration d'Achat, quelle qu'en soit la cause et la durée, sans aucun droit à indemnité.

### **6) Fin de mandat à l'initiative du Professionnel de l'Automobile**

Le Professionnel de l'Automobile peut décider, à tout moment, de mettre un terme au mandat donné à BCAuto Enchères, au titre des présentes Conditions Générales de Service Déclaration d'achat, pour effectuer, en son nom et pour son compte, des Déclarations d'Achat, sous réserve de prévenir BCAuto Enchères par lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation du mandat donné par le Professionnel de l'Automobile à BCAuto Enchères, en application des présentes Conditions Générales de Service Déclaration d'achat, prendra

effet, ce que le Professionnel de l'Automobile reconnaît et accepte, à compter de la réception par BCAuto Enchères de la lettre recommandée avec accusé de réception précitée. La résiliation du mandat donné par un Professionnel de l'automobile à BCAuto Enchères, au titre des présentes Conditions Générales, ne vaudra que pour les Véhicules pour lesquels le Professionnel de l'Automobile aura été déclaré Adjudicataire, postérieurement à la réception de la lettre recommandée précitée. Pour les Véhicules pour lesquels le Professionnel de l'Automobile aura été déclaré Adjudicataire, antérieurement à la réception de la lettre recommandée précitée, BCAuto Enchères réalisera les Déclarations suivant les termes et conditions prévues aux présentes Conditions générales.

Postérieurement à la prise d'effet de la résiliation du mandat donné par le Professionnel de l'Automobile à BCAuto Enchères, en application des présentes Conditions Générales de Service D.A., le Professionnel de l'Automobile sera tenu de procéder lui-même, sous sa seule et unique responsabilité, à la Déclaration d'Achat de chaque Véhicule pour lequel il a été déclaré Adjudicataire, dans les formes et délais requis par les articles R. 322-1 et suivants du Code de la route, sans que la responsabilité de BCAuto Enchères ne puisse être recherchée pour quelle que cause que ce soit.

Dans l'hypothèse où le Professionnel de l'Automobile souhaiterait de nouveau bénéficier du service de Déclaration d'Achat, il devra signer de nouveau les présentes Conditions Générales de Service Déclaration d'achat.

### **7) Tarifs**

Une Déclaration d'Achat est effectuée par Véhicule.

Le tarif de la réalisation de la Déclaration d'Achat est fixé, pour chaque Véhicule, à la somme de 5 € HT.

Cette somme sera portée sur la facture émise par BCAuto Enchères, en application des conditions générales applicables aux Ventes aux Enchères Publiques organisées par BCAuto Enchères.

Ladite facture est payable suivant les termes des conditions générales applicables aux Ventes aux Enchères Publiques organisées par BCAuto Enchères et acceptées par le Professionnel de l'Automobile notamment, sans que cela soit exhaustif, les dispositions relatives aux retards de paiement et aux frais de recouvrement.

### **8) Limitation de Responsabilité**

Dans le cadre du service de Déclaration d'Achat, BCAuto Enchères est tenue d'une obligation de moyens. En tout état de cause, la responsabilité de BCAuto Enchères se limite à cette prestation.

BCAuto Enchères ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'indisponibilité ou dysfonctionnement du SIV.

BCAuto Enchères en informera le Professionnel de l'Automobile qui sera, dès réception de cette information, tenu de procéder lui-même, sous sa seule et unique responsabilité, à la Déclaration d'Achat de chaque Véhicule pour lequel il a été déclaré Adjudicataire, dans les formes et délais requis par les articles R. 322-1 et suivants du Code de la route, sans que la responsabilité de BCAuto Enchères ne puisse être recherchée pour quelle que cause que ce soit.

BCAuto Enchères ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout incident, dommage, dégradation ou événement, qui

pourrait survenir consécutivement à la réalisation d'une Déclaration d'Achat.

Plus généralement, BCAuto Enchères ne pourra être tenue responsable, à quelque titre que ce soit des dommages matériels, incorporels ou corporels, directs ou indirects, de quelque nature qu'ils soient, causés au Professionnel de l'Automobile.

### 9) Assurance

BCAuto Enchères certifie détenir une assurance couvrant tous les actes et missions qu'il réalise dans le cadre de son activité d'organisateur et d'animateur de ventes volontaires de véhicules d'occasion aux enchères publiques.

Tout Professionnel de l'Automobile garantit BCAuto Enchères qu'il dispose de toutes les assurances nécessaires à son activité et plus particulièrement qu'il dispose des assurances nécessaires pour couvrir les Véhicules jusqu'à leur retrait/livraison.

### 10) Propriété Intellectuelle

BCAuto Enchères demeure propriétaire de l'ensemble de ses informations, outils, systèmes, logiciels, documentations, données, bases de données, marques, histoires et autres Droits de Propriété Intellectuelle utilisés dans le cadre de la réalisation de Déclarations d'Achat. En conséquence, les documents émanant de BCAuto Enchères sont sa propriété exclusive et ne peuvent être reproduits, sans autorisation expresse de BCAuto Enchères.

### 11) Lois Informatiques et Libertés – Accès aux données personnelles

BCAuto Enchères garantit qu'elle respecte les obligations, notamment de sécurité et de confidentialité, qui pèsent sur elle au titre de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée le 6 août 2004 (la Loi Informatique et Libertés).

A ce titre, et conformément à la loi Informatique et Libertés, tout Professionnel de l'Automobile a un droit d'accès et de modification à ses données personnelles figurant sur le site. Les fichiers informatisés de personnes sont déclarés à la CNIL selon la législation en vigueur.

### 12) Dispositions Générales, Loi applicable et attribution de juridiction

L'invalidité ou l'inapplicabilité d'une quelconque disposition des Conditions Particulières n'affecte pas le reste des présentes.

Pour tout litige la loi française est seule applicable et le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

### DÉCLARATION D'ACHAT

Je soussigné : [Nom, prénom] :

\_\_\_\_\_

Agissant en qualité de représentant de [Raison sociale, siège social et SIRET]

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Déclare avoir pris connaissance et accepte les présentes Conditions Générales de Service Déclaration d'achat et donne mandat à BCAuto Enchères pour effectuer, en mon nom et pour mon compte, la Déclaration d'Achat des Véhicules pour lesquels je serai déclaré Adjudicataire dans le cadre des Ventes aux Enchères Publiques organisées par BCAuto Enchères.

Le \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_

**Signature et Cachet**